

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contributions de soutien d'ESB pour le chauffage à distance à partir de sources renouvelables

Dès avril 2021, ESB soutient les propriétaires immobiliers de la ville de Bienne dans leur conversion au chauffage à distance à partir de sources renouvelables. ESB apporte ainsi une contribution importante à la stratégie climatique de Bienne, ainsi qu'à l'objectif de neutralité climatique de la ville de Bienne d'ici 2050.

Face aux changements climatiques, Bienne poursuit une stratégie qui doit lui permettre de devenir climatiquement neutre d'ici 2050. À cet effet, il est par exemple prévu de réduire la consommation d'énergie des bâtiments et de couvrir les besoins énergétiques avec des énergies renouvelables.

Dans ce contexte, la ville de Bienne souhaite promouvoir les réseaux thermiques de manière plus ciblée. Une obligation de raccordement aux réseaux thermiques a été de ce fait examinée en détail – au niveau du droit de la construction – et la ville est arrivée à la conclusion que, compte tenu de la situation juridique actuelle, une limitation du besoin énergétique pondéré est plus opportune. Après avoir évalué différentes options, il est apparu que les réseaux thermiques seront encouragés le plus efficacement en renforçant les exigences énergétiques pondérées pour toutes les catégories de bâtiments, une mesure relativement stricte en comparaison cantonale. En outre, il convient d'encourager des incitations supplémentaires pour la promotion et la création de réseaux thermiques. L'actuelle initiative d'ESB est une mesure dans cette direction.

À partir d'avril 2021, ESB lance un programme promotionnel pour le raccordement aux réseaux thermiques fonctionnant avec des énergies renouvelables ou de la chaleur résiduelle disponible localement. Afin de permettre la mise en place du plus grand nombre possible de réseaux thermiques, la subvention sera accordée indépendamment de la source d'énergie utilisée actuellement et sera disponible pour tous les bâtiments de la ville de Bienne, anciens et nouveaux.

Aujourd'hui, la majorité des biens immobiliers de la ville de Bienne sont chauffés au moyen de combustibles fossiles. Il existe donc un fort potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'approvisionnement en chaleur. En promouvant les réseaux thermiques, ESB contribue à exploiter ce potentiel. Comme les réseaux thermiques fournissent de grandes quantités d'énergie, ils permettent d'utiliser des sources renouvelables qui seraient trop coûteuses pour des installations individuelles. Il peut s'agir par exemple de copeaux de bois produits dans la région, d'eau de lac ou de nappe phréatique ou de chaleur résiduelle disponible localement.

Outre les aspects écologiques, le raccordement à un réseau thermique présente également des avantages économiques et spatiaux pour les propriétaires de biens immobiliers. ESB accorde une contribution de soutien pour les frais de raccordement dans les conditions suivantes:

- Le bâtiment est situé sur le territoire de la ville de Bienne et peut être raccordé à un réseau thermique qui utilise au moins 80 % d'énergies renouvelables ou de chaleur résiduelle.
- L'énergie de chauffage est consommée dès qu'elle est livrée. Aucune contribution n'est versée pour les raccordements qui ne sont pas immédiatement utilisés.
- Les éventuelles contributions cantonales seront déduites de la contribution de soutien d'ESB.

ESB s'engage à offrir un maximum de possibilités de raccordement, et donc également à construire de nouveaux réseaux thermiques utilisant des énergies renouvelables sur le territoire municipal.

De plus amples informations sur le programme promotionnel des réseaux thermiques d'ESB sont disponibles sur www.esb.ch.

Pour de plus amples renseignements, prière de contacter:

Martin Kamber
Directeur Marketing & vente
Tél. 032 321 13 60
martin.kamber@esb.ch

Florence Schmoll
Responsable de l'urbanisme de la Ville de Bienne
Tél. : 032 326 16 21
florence.schmoll@biel-bienne.ch

Publié le 19.04.2021